

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 106482 - Il a voyagé au cours du Ramadan dans un pays qui s'est démarqué de la position de son pays d'origine à propos du début du mois

---

### question

J'ai commencé le jeûne dans mon pays puis, au cours du mois de Ramadan, je me suis rendu dans un pays où le jeûne a débuté un jour après nous. Devrais je continuer le jeûne avec les musulmans de ce pays, quitte à jeûner 31 jours?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Ce qu'il faut retenir c'est la date du début du jeûne dans le pays d'où l'on est parti. Pour la fin du jeûne, on se conforme à la pratique dans le pays de l'accueil. Si le voyageur a jeûné 28 jours, il doit rattraper un jour car le mois lunaire ne peut pas compter moins de 29 jours. S'il a jeûné 30 jours et que les gens du pays d'accueil doivent jeûner un jour de plus, il doit jeûner avec eux, rompre le jeûne avec eux et prier avec eux le jour de la fête. Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission Permanente pour les recherches Scientifiques et la Consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz, Cheikh Adourrazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan